



Département
des Landes

Xavier Fortinon
Président du Conseil départemental

SA 23-06

**DELEGATION DE MONSIEUR XAVIER FORTINON,
PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES LANDES,
A MONSIEUR OLIVIER MARTINEZ, VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,
A L'EFFET DE SIGNER L'ACTE CONTENANT CONVENTION PORTANT TRANSFERT DE
GESTION D'EMPRISES NON BATIES ENTRE LE DÉPARTEMENT ET SNCF RESEAU
DANS LE CADRE DU PROJET
D'AMENAGEMENT, D'EXPLOITATION ET D'ENTRETIEN D'UNE VOIE VERTE**

Le Président du Conseil départemental des Landes,

VU le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 3221-3 ;

VU la délibération n° 1 du 1^{er} juillet 2021 portant élection de Monsieur Xavier FORTINON à la présidence du Conseil départemental des Landes ;

VU la délibération n° E-5/1 de l'Assemblée départementale du 23 mars 2023 autorisant M. le Président du Conseil départemental à signer l'acte de transfert de gestion d'un ensemble de dépendances domaniales publiques à conclure entre SNCF Réseau, propriétaire, et le Département, bénéficiaire, pour mener à bien la réalisation (aménagement, exploitation et entretien) d'une voie verte - Tronçons d'anciennes voies ferrées - ligne n°654 000 de DAX à MONT-DE-MARSAN, située sur les communes de SAINT-SEVER, BAS-MAUCO, HAUT-MAUCO et SAINT-PIERRE-DU-MONT, ainsi que la section de ligne n° 653 000 de SAINT-SEVER à HAGETMAU située sur les communes de SAINT-SEVER, AUDIGNON, BANOS, HAGETMAU et HORSARRIEU, sur lesquelles toute circulation a été arrêtée par décision de fermeture,

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : Délégation est donnée à **M. Olivier MARTINEZ**, Vice-président du Conseiller départemental, à l'effet de signer le 25 avril 2023 l'acte de transfert de gestion susvisé, et relatif à l'ancienne voie ferrée Mont-de-Marsan / Saint-Sever/ Hagetmau.

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Payeur Départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié sur le site internet de la Collectivité.

Fait à Mont-de-Marsan, le 18 avril 2023,

Xavier FORTINON
Président du Conseil départemental

